



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-1

RÈGLEMENTS TECHNIQUES – HOCKEY SUR GAZON (FEMMES)

1. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Chaque équipe du championnat peut déclarer et habiller jusqu'à seize (16) étudiantes ayant été incluses au plus récent formulaire d'admissibilité soumis à U SPORTS par les entraîneurs participants lors de la réunion technique précédant le Championnat U SPORTS/HGC. Aucun changement/addition ne peut être apporté(e) à cette liste une fois qu'elle a été soumise.

2. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

Une équipe peut avoir un maximum de 20 personnes sur le banc, y compris les athlètes, entraîneurs et personnel de soutien. Le/la représentant(e) de l'équipe pour le match doit s'identifier et prendre place sur l'extrémité du banc la plus rapprochée de la table technique durant toute la partie.

La zone qui délimite le banc de l'équipe est réservée à l'effectif officiel pour le championnat. Toute autre personne se verra refuser l'accès à la zone désignée pour la durée du match. Aucun membre de l'effectif du championnat ne peut quitter la zone désignée sans l'autorisation du préposé à la table de contrôle technique.

Remarque : Toute athlète de l'équipe au-delà du maximum de 20 est considérée une spectatrice et doit prendre place dans les gradins.

3. PARTICIPANTS

3.1 ÉQUIPES

Les équipes participantes seront les suivantes :

- l'équipe représentant Canada-Ouest
- l'équipe représentant SUO (**hôte**)

N.B. : Quand l'équipe hôte est aussi championne de la conférence sportive, l'équipe qui a terminé au deuxième rang de cette même conférence sportive participe alors au championnat.

- 3.2 IDENTIFICATION (N/A)
- 3.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE (S.O.)
- 3.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES (S.O.)
- 3.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS (S.O.)
- 3.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES (S.O.)
- 3.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES (S.O.)

4. COMPÉTITION



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-2

4.1 FORMAT DU CHAMPIONNAT

Le championnat comporte un total de huit (8) matchs disputés sur quatre (4) jours. Il y aura quatre (4) équipes dans chaque division dans un tournoi à la ronde. Les deux meilleures équipes se disputent la médaille d'or et les deux autres se disputent la médaille de bronze.

4.2 SÉLECTION, CLASSEMENT, TIRAGE, GROUPEMENT, ESSAIS ET QUALIFICATIONS

4.2.1 CRITÈRES DE CLASSEMENT (S/O)

4.2.2 CLASSEMENT (S/O)

4.3 FORMULE ET FORMAT

Jeudi: Entraînements des équipes (10 h 00 à 15 h 00), banquet (18 h 00)
Vendredi: Match 1 (18 h 00)
Samedi: Match 2 (13 h 00 ou 16 h 00)
Dimanche: Match 3 (15 h 00)

4.4 PROCÉDURES ET PROTÈTS

4.4.1 DURÉE DES MATCHS

Un match comprend deux périodes de 35 minutes chacune, entrecoupées d'une pause de 10 minutes, en temps régulier. Après les deux périodes de jeu, le pointage sera inscrit par la FIH comme résultat du match.

4.4.2 INTERRUPTION(S) D'UN MATCH

Le directeur technique du tournoi décide avant le début de chaque match si celui-ci doit être disputé à l'heure prévue. Quand le match est débuté ce sont les arbitres qui décident d'interrompre celui-ci (par exemple : intempéries ou état du terrain), la reprise du jeu se fait le plus tôt possible, pas nécessairement sur le même terrain mais dans les conditions suivantes :

1. le match est complété selon la durée convenue et on reprend avec le pointage au moment de l'arrêt
2. à la reprise du jeu, selon les règlements techniques, les mêmes joueuses des deux équipes qui étaient sur le terrain au moment de l'interruption reprennent le jeu.



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-3

4.4.3 REFUS DE JOUER

Dans les matchs de la ronde rotation, une équipe qui refuse de disputer ou de terminer une partie prévue à l'horaire sera considérée comme s'étant retirée de la compétition. Si une équipe se retire de la compétition, toutes les parties qu'elle a disputées jusqu'à ce moment sont annulées, non seulement pour l'équipe se retirant mais également pour les équipes contres lesquelles elle s'est mesurée. Le classement des équipes sera corrigé en conséquence.

4.4.4 PRÉSENCE SUR LE TERRAIN DE JEU

Personne, sauf les joueurs et les arbitres participant à une partie, ne peut pénétrer sur le terrain de jeu pendant la partie, à moins que la personne ne soit invitée sur le terrain par un arbitre ou qu'elle ait obtenu l'autorisation préalable d'un arbitre. Cette règle s'applique même si un joueur ou un arbitre se blesse.

Dans ce cas, seulement le médecin ou le physiothérapeute de l'équipe recevra l'autorisation de l'arbitre pour aller sur le terrain pour aider et/ou retirer la joueuse blessée de son équipe. Dans le cas où une équipe n'aurait pas de médecin ou de physiothérapeute inscrit et présent sur le banc depuis le début du match, le représentant de l'équipe est responsable de nommer les deux personnes sur le banc qui vont aller sur le terrain. Cependant l'entraîneur de l'équipe ne peut être une des personnes nommées.

4.4.5 PROTÊTS

Si une équipe souhaite déposer un protêt à l'issue d'une rencontre, son représentant doit le faire par écrit dans les quinze minutes qui suivent la fin de la rencontre, après avoir signalé son intention au-dessus de sa signature sur la fiche de marque de la rencontre. Le protêt doit être remis au délégué technique en devoir.

Le représentant de l'équipe dispose en outre de quinze minutes supplémentaires pour remettre au même délégué technique un dépôt de 40\$, à défaut de quoi le protêt est nul. Le dépôt est remboursé à moins que le protêt ne soit jugé irrecevable par le comité de direction du championnat. Les sommes d'argent perçues pour les protêts sont gardées par l'institution hôte.

Le comité de direction du championnat rend normalement sa décision dans l'heure qui suit la fin de la dernière rencontre de la journée et sa décision est finale.

4.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

Mercredi – arrivée des équipes, entraînements optionnels

Jeudi – entraînements des équipes, banquet

Vendredi – match 1



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-4

Samedi – match 2

Dimanche – match 3

ÉCLAIRAGE

Si un match risque de se terminer dans la noirceur, il faut allumer les projecteurs avant la période d'échauffement qui le précède.

4.6 HORAIRE DES RENCONTRES

Voir 4.5

4.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT

Les équipes pourront bénéficier des périodes d'entraînement d'une durée de 2 heure avec 10 minutes pour l'arrosage du terrain.

Hôte – 10h00 à 12h00

Visiteur – 13h00 à 15h00

4.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT

S'il reste du temps à écouler, on accorde une période d'au moins 20 minutes d'échauffement aux équipes quand le match précédent se termine en retard.

4.9 BRIS D'ÉGALITÉ (conformément aux Règles de la FIH)

4.10 RÉSULTATS ET STANDARDS

4.10.1 CLASSEMENT DANS LES GROUPES

À la fin des parties du tournoi à la ronde (rotation), c'est le nombre total des points accumulés qui détermine le classement.

On accorde les points suivants pour chaque partie :

1. trois points pour une victoire
2. un point pour un match nul
3. aucun point pour une défaite.



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-5

4.10.2 CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage de chaque partie est assuré par le délégué technique. Il lui incombe de signaler la fin du temps réglementaire à la conclusion de la première demie ainsi qu'à la fin de la partie (y compris les périodes supplémentaires s'il y a lieu).

4.10.3 POINTAGE

Le contrôle du pointage est sous la responsabilité du délégué technique. On doit enregistrer le numéro du marqueur ainsi que le temps du but.

4.10.4 PROCESSUS DE BRIS D'ÉGALITÉ POUR LES MATCHS DE POULE (S/O)

4.11 RECORDS ET STATISTIQUES (S.O.)

5. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

5.1 BALLES

L'institution hôte du championnat doit déterminer quelle balle de haute qualité (balle blanche ou orange) servira pour chaque match du championnat et transmettre cette information dans le premier bulletin du championnat.

5.2 VIDÉOCASSETTES

5.2.1 ADVERSAIRES DE PREMIÈRE RONDE (S/O)

5.2.2 RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

Il est recommandé que l'institution hôte installe une tour vidéo pour le Championnat U SPORTS/HGC.

5.3 UNIFORMES

5.3.1 U SPORTS se réserve le droit d'exiger que tous les participants à un Championnat de U SPORTS portent le logo de U SPORTS sur leurs uniformes. Ces logos seront fournis à chaque équipe en avance du championnat. L'emplacement de ces logos sera prescrit par U SPORTS et pourra inclure les chandails, casques, dossards, casquettes, etc.

5.3.2 Les maillots des joueuses doivent être numérotés ; les chiffres devront avoir une hauteur de six (6) pouces et apparaître au dos du maillot. Les maillots des gardiennes de but doivent porter un numéro à l'avant et au dos.



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-6

5.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES

Les entraîneurs conviennent, immédiatement avant le début du tournoi, de la couleur des chaussettes et des maillots de chaque équipe tout au long du tournoi. Chaque équipe doit avoir deux ensembles différents de maillots et de chaussettes, un ensemble de couleur claire et un autre de couleur foncée. Si on porte un maillot à manche longue sous l'uniforme, celui-ci doit être de teinte semblable (pâle ou foncé) à celui de l'uniforme. Le short porté sous la jupe ne doit pas être visible, que ce soit en position debout ou pendant le jeu. Les gardiennes de buts doivent porter un maillot d'une couleur différente des deux équipes. Le noir devrait si possible être évité pour les parties en soirée.

Remarque : Les chaussettes de couleur blanche sont interdites.

Dans le cas où une étudiante athlète ou des membres d'une équipe portent des collants, ceux-ci doivent être de la même couleur que la jupe (ou la couleur dominante de la jupe) ou être de couleur peau ou noire.

5.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE

Les casquettes aux visières dures ne sont pas permises.

5.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE

Le capitaine de chaque équipe portera une identification « capitaine ».

5.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS (S/O)

5.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS (S/O)

5.9 EXIGENCES EN INSTALLATION

Préposés aux balles :

Pour chaque rencontre, il doit y avoir un minimum de quatre préposés aux balles. Quand les circonstances le permettent on peut utiliser des filets au lieu de préposés aux balles.

6. RÈGLEMENTS

6.1 Le Championnat conjoint U SPORTS et HGC se déroule selon les règles et politiques de FIH. Le Conseil des entraîneurs confirmera tout nouveau changement aux règles de la FIH aux établissements participants au plus tard le 1^{er} août de l'année de compétition.

6.2 Les vêtements tachés de sang doivent être remplacés avant qu'une joueuse puisse effectuer un retour sur le terrain. Des uniformes supplémentaires doivent être disponibles au banc de l'équipe, incluant un maillot sans numéro et du matériel pour inscrire un numéro en cas d'urgence.



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-7

7. RÉUNIONS

7.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique des entraîneurs participants est tenue mercredi en soirée. Si l'hôte du championnat organise une cérémonie d'hommage aux étoilées canadiennes, la réunion débute avant la cérémonie pour se poursuivre après celle-ci.

7.2 RÉUNION ANNUELLE DES ENTRAÎNEURS (S/O)

7.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS (S/O)

7.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

La date et l'heure de la conférence de presse d'un championnat sont à la discrétion du Comité hôte organisateur, en consultation avec le secrétariat de U SPORTS.

8. OFFICIELS

8.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

Hockey sur gazon Canada affecte sept officiels au championnat. Un délégué technique et quatre (4) arbitres. Les officiels sont subventionnés par Hockey sur gazon Canada.

Le championnat impliquera un (1) délégué technique, un (1) juge, et quatre (4) arbitres de terrains qualifiés et nommés par Hockey sur gazon Canada. Tous les officiels sont subventionnés par Hockey sur gazon Canada.

8.2 AFFECTATIONS

Le directeur technique informe les participants à la réunion technique des entraîneurs du processus de sélection des arbitres pour le championnat.

8.3 NEUTRALITÉ (S/O)

8.4 QUALIFICATIONS

8.4.1 Dans la mesure du possible, tous les arbitres doivent détenir un certificat de niveau Canadien ou Canadien I et ils doivent avoir arbitré lors d'un tournoi de HGC ainsi que dans au moins quatre matchs réguliers de Sport interuniversitaire canadien durant la saison en cours. Il est possible, lors de circonstances exceptionnelles, que l'Association des entraîneurs reconnaisse un officiel FIH ou de niveau supérieur.

8.4.2 La notation des officiels de HGC aux championnats de U SPORTS doit être cautionnée par le Conseil des entraîneurs de U SPORTS.



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-8

8.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

Hébergement (occupation double) et transport terrestre local.

8.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Transport des officiels (déplacements aller-retour, per diem et honoraires).

8.7 HONORAIRES

Les honoraires des officiels relèveront de la responsabilité de Hockey sur gazon Canada.

8.8 OFFICIELS SUBSTITUTS (S.O.)

8.9 PROCESSUS DE SÉLECTION

On demande aux arbitres leur calendrier de disponibilité pour les tournois de Sport interuniversitaire canadien et de HGC. Cette liste est remise à HGC. La liste des noms retenus par HGC doit être transmise à l'hôte organisateur au plus tard 30 jours avant le début du championnat.

8.10 AFFECTATION AUX MATCHS

Les entraîneurs doivent proposer au directeur technique, avant la fin des matchs de samedi, un classement des arbitres. Le directeur technique collige les propositions et transmet le tout à l'arbitre en chef pour son information.

9. PRIX et TROPHÉES

**Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.*

9.1 ÉTOILES CANADIENNES

9.1.1 Chaque conférence sportive nomme un responsable des prix. Le nom de cette personne est envoyé au président du Conseil des entraîneurs de hockey sur gazon de Sport interuniversitaire canadien qui communique avec chacune des personnes choisies pour l'informer de la date et de l'heure de la conférence téléphonique.

9.1.2 Les responsables des comités des prix choisissent, selon la méthode établie dans leur propre conférence sportive, les onze meilleures joueuses de leur conférence sportive ainsi qu'un candidat au titre d'Entraîneur de l'année.

9.1.3 La conférence téléphonique sur les prix a lieu à 9 h, heure du pacifique, le mardi qui précède le championnat. Les fiches de mises en nomination pour ces prix sont transmises aux institutions avant le 30 septembre et elles doivent être retournées au comité organisateur deux semaines avant le début du championnat.



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-9

- 9.1.4 Au cours de la conférence téléphonique, le responsable des prix de Sport interuniversitaire canadien, en concertation avec les délégués des conférences sportives, sélectionnera, parmi un regroupement de 33 athlètes (11 athlètes de chacune des 3 conférences sportives) la première équipe d'étoiles canadiennes (11). Remarque : Une gardienne de but sera reconnue. Les deux meilleures joueuses de chacune des conférences sportives (6 au total) deviennent automatiquement membres de la première équipe d'étoiles canadiennes. Les cinq autres joueuses sont choisies selon les critères suivants :
1. statistiques pour l'année (par exemple : buts, aides, moyenne de buts contre);
 2. impact sur le jeu en général;
 3. contribution à l'équipe universitaire; et
 4. leadership dans l'équipe.
- 9.1.5 Les responsables des prix au niveau des conférences sportives (ou leurs remplaçants) doivent bien connaître les dossiers des onze joueuses étoiles de leur ligue.
- 9.1.6 Les participants à la conférence téléphonique sur le choix des étoiles canadiennes reçoivent de chaque conférence sportive le classement et les points des athlètes choisies sur les équipes d'étoiles des conférences sportives en plus des notes biographiques de ces joueuses.

9.2 ATHLÈTEE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE (PRIX LIZ HOFFMAN)

- 9.2.1 La joueuse de l'année de chaque conférence sportive est choisie par les entraîneurs. Le choix se fait comme suit :
1. Chaque entraîneur classe les candidates.
 2. Les candidates reçoivent des points dans l'ordre inverse du classement accordé par les entraîneurs. Par exemple, s'il y a cinq candidates et cinq entraîneurs ayant droit de vote, la joueuse classée n°1 reçoit cinq points pour cette position, quatre points si elle est classée troisième, deux points si elle est classée quatrième et un point si elle est classée cinquième. S'il y a égalité pour la 1^{re} et la 2^e place à la fin du scrutin, les entraîneurs votent à nouveau pour les 1^{re} et 2^e places, en suivant le même processus. La joueuse qui a accumulé le plus de points à la fin du scrutin est nommée Joueuse de l'année de la conférence sportive et elle est candidate pour le prix Elizabeth Hoffman remis à la Joueuse de l'année de Sport interuniversitaire canadien
- 9.2.2. Gagnante du prix U SPORTS :
- Les noms des candidates des trois conférences sportives, accompagnés de notes biographiques, sont annoncés au comité des prix de Sport interuniversitaire canadien lors de la conférence téléphonique prévue pour le choix de l'équipe d'étoiles canadiennes. Le scrutin pour choisir la joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle à Sport interuniversitaire canadien se déroule comme suit :
1. Chacune des trois personnes ayant droit de vote classe les candidates. Les points sont attribués comme suit : trois points pour une première place, deux points pour une deuxième et un point pour la troisième.
 2. La joueuse ayant récolté le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-10

3. S'il y a égalité pour la première et la deuxième place, la troisième candidate est retirée de la liste et les trois membres du comité des prix suivent la même procédure pour les deux candidates restantes.

9.3 RECRUE DE L'ANNÉE (PRIX JOYCE SLIPP)

- 9.3.1 Si une joueuse recrue est nommée au sein de l'équipe d'étoiles canadiennes, elle sera automatiquement nommée Recrue de l'année. Quand plusieurs recrues sont nommées sur l'équipe d'étoiles, le prix de Recrue de l'année est attribué à celle qui a eu le meilleur classement dans l'équipe. Si aucune recrue n'est choisie, la procédure suivante est appliquée :
- 9.3.2 Chaque conférence sportive doit proposer une candidate au titre de Recrue de l'année. Les présidents des conférences sportives doivent transmettre le nom de cette candidate au comité des prix de Sport interuniversitaire canadien.

Conférence téléphonique :

Le choix de la Recrue de l'année se fait pendant la conférence téléphonique pour la sélection des équipes d'étoiles canadiennes. Les critères suivants sont considérés :

1. Les candidates doivent avoir moins de 21 ans au 1^{er} septembre et en être à leur première année d'admissibilité de U SPORTS.
2. Statistiques de l'année (buts, buts contre).
3. Impact sur le jeu en général.
4. Contribution à leur équipe universitaire.
5. Leadership dans l'équipe.
6. La récipiendaire de ce titre doit d'abord avoir été nommée Recrue de l'année dans sa propre conférence sportive, si ce titre existe.

9.4 PRIX GAIL WILSON POUR CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE

- 9.4.1 La lauréate est choisie par ses partenaires d'équipe. Le prix est décerné à une joueuse qui démontre les qualités suivantes :
 1. Une personne aux traits humanistes, qui considère les besoins de son équipe et de ses coéquipières avant les siens et qui fait toujours preuve de respect, de gentillesse et de souci envers les autres.
 2. Une joueuse qui fait toujours preuve de dévouement, d'engagement et de loyauté envers son équipe de hockey sur gazon universitaire, autant sur le terrain et qu'à l'extérieur de celui-ci.
- 9.4.2 Critères
 1. Une joueuse, qui, sur le terrain et à l'extérieur de celui-ci, est une source d'inspiration pour ses coéquipières dans leur poursuite collective de l'excellence au hockey sur gazon, dans les études et dans les activités personnelles.
 2. Une joueuse dont le leadership et la prestation sportive comptent pour une part importante dans le succès de son équipe.



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-11

3. Une joueuse qui est un exemple de la conduite et du décorum auxquels on s'attend de la part des étudiantes athlètes de hockey sur gazon de Sport interuniversitaire canadien.

9.4.3 Processus de sélection

1. Candidates proposées par l'équipe :
Les membres de chacune des équipes de la conférence sportive choisissent la joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle à son équipe. Ces personnes passent au tour suivant pour le choix de la joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle dans sa conférence sportive. Il est recommandé d'annoncer le nom des joueuses retenues par les équipes lors de la cérémonie de remise des prix, à la fin des rencontres du calendrier régulier.
2. Conférence sportive :
La joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle dans sa conférence sportive est choisie par les entraîneurs parmi les joueuses qui ont fait une contribution exceptionnelle dans leurs équipes. Le choix s'effectue comme suit :
 1. Chaque entraîneur donne un classement aux candidates.
 2. Les candidates reçoivent des points dans l'ordre inverse du classement accordé par les entraîneurs. Par exemple, s'il y a cinq candidates et cinq entraîneurs ayant droit de vote, la joueuse classée n° 1 reçoit cinq points pour cette position, quatre points si elle est classée deuxième, trois points si elle est classée troisième, deux points si elle est classée quatrième et un point si elle est classée cinquième. S'il y a égalité pour la 1^{re} et la 2^e place à la fin du scrutin, les entraîneurs votent de nouveau pour les 1^{re} et 2^e places, en suivant le même processus.
 3. La joueuse qui a accumulé le plus de points à la fin du scrutin est nommée Joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle dans sa conférence sportive et elle est candidate pour le prix de Joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle au niveau de Sport interuniversitaire canadien.
3. Gagnante du prix de Sport interuniversitaire canadien :
Les noms des candidates des trois conférences sportives, accompagnés de notes biographiques, sont annoncés au comité des prix de Sport interuniversitaire canadien lors de la conférence téléphonique prévue pour le choix de l'équipe d'étoiles canadiennes. Le scrutin pour choisir la joueuse qui a fait une contribution exceptionnelle au sein de Sport interuniversitaire canadien se déroule comme suit :
 1. Chacune des trois personnes ayant droit de vote classe les candidates. Les points sont attribués comme suit : trois points pour une première place, deux points pour une deuxième et un point pour la troisième.
 2. La joueuse ayant récolté le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.
 3. S'il y a égalité pour la première et la deuxième place, la troisième candidate est retirée de la liste et les trois membres du comité des prix suivent la même procédure pour les deux candidates restantes.



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-12

9.5 ENTRAÎNEUR DE L'ANNÉE (PRIX MARINA VAN DER MERWE)

9.5.1 Même processus que l'équipe d'étoiles canadiennes.

9.5.2 L'entraîneur de l'année est choisi selon les critères suivants :

1. a fait une démonstration évidente de sa compétence en améliorant la performance de l'équipe durant toute l'année;
2. reflète une image positive de la profession et du rôle d'entraîneur;
3. participe régulièrement au Programme national de certification des entraîneurs;
4. se soucie du développement intégral de ses étudiantes athlètes;
5. fait preuve de respect envers les officiels, les adversaires, les parents et a adopté une philosophie de fair-play sportif;
6. s'implique activement au niveau de la formation des entraîneurs;
7. continue de s'occuper de sa formation professionnelle.
8. La personne récipiendaire de ce titre doit avoir été nommée Entraîneur de l'année dans sa conférence sportive, si ce titre existe.

9.5.3 Chaque conférence sportive doit préparer quelques notes biographiques sur son candidat. Le président du comité des prix procède au scrutin avec les membres en utilisant le courrier électronique ou le télécopieur les lundi et mardi précédant le championnat de Sport interuniversitaire canadien. Les responsables des prix au niveau des conférences sportives (ou leurs remplaçants) doivent bien connaître les dossiers des candidats de leur ligue.

9.6 PRIX DE L'ASSOCIATION DES ENTRAÎNEURS

9.6.1 Offert par l'Association des entraîneurs

9.6.2 Présenté aux entraîneurs qui comptent au moins dix années de service actif.

9.7 OFFICIEL DE L'ANNÉE

9.7.1 Offert par l'Association des entraîneurs

9.7.2 Chaque conférence sportive propose le nom d'une personne

9.7.3 Les personnes nominées doivent avoir dirigé au moins quatre matchs de ligue et elles doivent détenir, au minimum, un certificat de niveau régional.

9.8 BANNIÈRE DE U SPORTS ET TROPHÉE DU CHAMPIONNAT (COUPE MCCRAE)

Remis à l'équipe championne.

9.9 MÉDAILLES DU CHAMPIONNAT

Remises aux trois premières équipes du championnat.

9.10 JOUEUSE LA PLUS UTILE DU CHAMPIONNAT

9.10.1 La joueuse qui a reçu le plus de votes pour la sélection sur l'équipe d'étoiles du championnat est nommée la Joueuse la plus utile à son équipe du tournoi.



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-13

9.10.2 S'il y a égalité, la gagnante est choisie en comptant le nombre de bulletins où le nom de la candidate apparaît en premier.

9.11 ÉQUIPE D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT

9.11.1 Chaque entraîneur participant doit, après les matches de la deuxième journée, nommer les joueuses de son équipe qu'il juge aptes à être choisies sur l'équipe d'étoiles du tournoi. Un formulaire de mise en nomination (annexe i) est remis par l'hôte à chaque équipe qui doit remettre ses choix à la table technique au plus tard vendredi, après le match final.

9.11.2 Le responsable des prix compile la liste de nominations des entraîneurs et la distribue aux entraîneurs samedi matin.

9.11.3 À partir de cette liste de candidates, chaque entraîneur doit choisir et classer 11 joueurs. Il doit ensuite remettre cette liste au responsable des prix au terme de la troisième journée du tournoi. On attribue des points aux joueuses choisies sur l'équipe d'étoiles : onze points pour une première place, et ainsi de suite jusqu'à un point pour une onzième place; de plus, chaque joueuse reçoit dix points chaque fois que son nom apparaît sur la liste. Les entraîneurs ne peuvent pas voter pour leurs propres joueuses.

9.11.4 Dans le cas d'une égalité, une réunion d'urgence des entraîneurs est convoquée par le responsable des prix. Il incombe alors aux entraîneurs de briser l'égalité en votant à nouveau.

9.11.5 Les joueuses sont présentées par ordre alphabétique.

9.12 PRIX R.W. PUGH – FAIR-PLAY

Le comité organisateur doit s'assurer que la sélection de la récipiendaire du prix R.W. Pugh se fait par le personnel de la table technique.

10. COMITÉS



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-14

10.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de Sport interuniversitaire canadien tel que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de Sport interuniversitaire canadien. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de Sport interuniversitaire canadien. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

1. Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
2. Le délégué officiel de Sport interuniversitaire canadien;
3. Le délégué technique;
4. Le président du Conseil des entraîneurs, ou son substitut.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 3.2 de U SPORTS (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de U SPORTS. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de U SPORTS et au comité de discipline de U SPORTS.

U SPORTS s'attend à que les représentants des universités membres et ou de U SPORTS qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

90.70.4.1.1 Procédures à suivre lors d'inconduites

Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de U SPORTS (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

1. Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
2. Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;



Septembre 2020

Hockey sur gazon

RT/4-15

3. Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
4. Résumer l'information dans un rapport écrit.

Le directeur générale transmet une copie du rapport au président de U SPORTS qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de U SPORTS – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

10.2 JURY D'APPEL (S/O)

10.3 DÉLÉGUÉS

Le directeur technique (individu responsable de la coordination de tous les aspects techniques) et les juges (chronométreurs, statisticiens, au moins trois pour chaque partie) sont nommés par le responsable du championnat. Le directeur technique du tournoi possède l'autorité nécessaire pour suspendre un membre de l'équipe pour mauvaise conduite pendant ou après un match du championnat.

TABLE TECHNIQUE

Le directeur technique ou les juges sont présents à chaque match et assurent le contrôle de tous les aspects techniques du match.